

La Chine va imposer des droits sur les importations de porc européen

● La Chine a annoncé, vendredi, qu'elle imposera, dès le 10 septembre, dans le cadre d'une enquête, des droits antidumping provisoires - compris entre 15,6 % et 62,4 %, sur les importations de porc européen, sous la forme d'un dépôt de caution auprès des Douanes.

« Une très mauvaise nouvelle »

Le géant asiatique avait lancé cette enquête en juin 2024, peu de temps après l'annonce par Bruxelles de sa volonté d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les véhicules électriques importés de Chine. Les autorités ont décidé de mettre en place « des mesures antidumping provisoires sous forme de cautions » à déposer auprès des Douanes, a-t-il ajouté.

« C'est une très mauvaise nouvelle pour la filière porc dans son ensemble, et pas seulement à l'export, car cela aura sûrement un impact baissier sur le prix à la production en Europe », indique Thierry Meyer, vice-président d'Inaporc, l'interprofession du porc en France.

« Il n'y a jamais eu de pratiques européennes de dumping en Chine car si on les vend là-bas, c'est parce

que les prix sont bons. Cette enquête est venue suite au problème des taxes (de l'UE) sur les voitures électriques », a-t-il ajouté. La France a exporté, en 2024, un total de 115 000 tonnes en Chine.

« La Chine est notre premier pays d'exportation, nous y exportons des morceaux non consommés en Europe, comme les pieds et les oreilles. Donc, pour nous, c'est un marché important », explique Anne Richard, directrice d'Inaporc.



La France a exporté, en 2024, un total de 115 000 tonnes de porc en Chine.

Photo d'illustration Nicolas Créach